Formules Municipales - No 6614-MST-spécia

Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 15 octobre 2019 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Serge Deschênes, maire Monsieur Jean-François Gauthier, conseiller Monsieur Julien Normand, conseiller Monsieur conseiller Monsieur Raynald Foster, Sylvie Ostigny, Madame conseillère Monsieur Pierre Ross, conseiller

Et

Madame Dania Hovington,

dir. gén./sec.-trés.

Sept (7) citoyens assistent à la rencontre.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19h31 et vérifie le quorum.

2019-10-230 6893

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le point " Affaires nouvelles " demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2019-10**-23**1 6893

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter tel quel le procès-verbal de la réunion ordinaire du 9 septembre 2019.

QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2019-10-232 6893

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapports financiers

Dépôt du rapport sur les recettes et les dépenses en date du 30 septembre 2019.

- Aqueduc

Secteur Pointe-aux-Outardes : 2 680 m³, moyenne : 89 m³/jr

Secteur Les Buissons : 6 618 m³, moyenne: 221m³/jr

Station de recherche : non disponible Camping de la Rive : non disponible

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport sur les pratiques tenues: 4 et 18 septembre 2019

Incendies: 1, 5, 7, 11, 21, 22 et 25 septembre 2019

Premiers répondants : aucun Formation des pompiers : aucune

Rencontre: 11, 24 et 27 septembre 2019



- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbaux : 18 septembre 2019

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2019-10-233 6894

CORRESPONDANCE

Reçue:

- * Mme Marie-Eve Morissette, directrice régionale, ministère des Transports -19-09-25- transmission de l'avis technique final concernant des glissements de terrain en bordure de la falaise littorale du camping Parc de la Rive, situé au 197, chemin de la Baie-Saint-Ludger.
- * Mme Danielle Labranche, technicienne en administration, Commission municipale -19-10-04- Avis de consultation dans le cadre de la révision périodique de la reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour la Maison des jeunes «Le S.Q.U.A.T.».

Expédiée:

- * M. Guy Fouquet, vice-président Sénior, Firme FNX-INNOV -19-09-10-Envoi de la résolution numéro 2019-09-2017 selon laquelle le conseil municipal mandate la firme FNX-INNOV pour la caractérisation de bancs d'emprunt pour un projet de recharge de plage à Pointe-aux-Outardes, et ce, au coût de 48 500 \$, plus taxes.
- * Mme Lise Fortin, directrice générale, MRC de Manicouagan 19-09-10-Envoi de la résolution numéro 2019-09-218 selon laquelle le conseil municipal adopte le projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Manicouagan ainsi que le Plan de mise en œuvre pour la municipalité de Pointe-aux-Outardes en prévision de l'attestation du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Manicouagan.
- * Mme Chantal Arseneault, présidente, Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale 19-09-10- Envoi de la résolution numéro 2019-09-224 selon laquelle le conseil municipal proclame la municipalité de Pointe-aux-Outardes, alliée contre la violence conjugale.

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2019-10-234 6894

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2019-10-15, ainsi que les transferts budgétaires suivants :

LISTE DES TRANSFERTS POUR OCTOBRE 2019

| 02 19000 681 | Électricité – Édifice municipal | + 200\$ |
|------------------------------|--|------------------------|
| 02 22000 349 02 22000 681 | Publicité et prévention Électricité – Caserne | + 5 400 \$ + 800 \$ |
| 02 23000 670 | Fourniture de bureau – Séc. Civile | + 250\$ |
| 02 32000 522 | Entretien garage et entrepôt | + 2000\$ |

| | | AMARIA |
|---------------|---|--------------------------|
| 02 32000 525 | Ent. et rép. – Véhicules voirie | + 10 000 \$ |
| 02 32000 526 | Ent. et rép Machinerie et outillage | + 4400\$ |
| 02 32000 643 | Petits outils | + 1500\$ |
| | | |
| 02 41200 522 | Ent. et rép. – Usine eau | + 3400\$ |
| | , | |
| 02 41500 681 | Fosse rue David - Électricité | + 50\$ |
| | | |
| 02 61000 411 | Services professionnels | + 2450\$ |
| 00 70 100 111 | 0.1: / 1: 0.0 | . 4.500 @ |
| 02 70120 141 | Salaire régulier C.C. | + 4500\$ |
| 02 70120 200 | Charges sociales – Employeur | + 800\$ |
| 02 70120 522 | Ent. et rép. bâtiment | + 3 000 \$ |
| 02 70120 526 | Ent. disco | + 500\$ |
| 02 70150 649 | Pièces et accessoires – Terrain de jeux | + 1400\$ |
| 02 70 100 040 | ricocs et accessories - remain de jeux | . 1400 ψ |
| 02 70230 670 | Fournitures | + 250\$ |
| | | |
| | | +40 900 \$ |
| | | |
| | | |
| 02 11000 310 | Frais de déplacement | - 500 \$ |
| 02 11000 454 | Formation et perfectionnement | 500 \$ |
| 02 11000 610 | Aliments – Élus | 200 \$ |
| 02 11000 970 | Subvention et dons – Élus | - 150 \$ |
| 00 40000 444 | Coloino má mulion. A duo | 2 000 € |
| 02 13000 141 | Salaire régulier – Adm. | - 2 000 \$ |
| 02 13000 200 | Charges sociales – Employeur | 2 300 \$ |
| 02 13000 310 | Frais de déplacement | 500 \$ |
| 02 13000 321 | Frais de poste | - 500 \$ |
| 02 13000 454 | Formation et perfectionnement | 1 000 \$ |
| 02 19000 141 | Salaire régulier – Concierge | - 1 250 \$ |
| 02 19000 141 | Charges sociales – Employeur | 250 \$ |
| 02 19000 200 | Dons et subventions – OSBL | 1 000 \$ |
| 02 13000 370 | Bono et oubvontiono GGBE | . 555 4 |
| 02 22000 141 | Salaire régulier – Prév. Incendie | - 5 000 \$ |
| 02 22000 143 | Allocation pompiers | 3 000 \$ |
| 02 22000 200 | Charges sociales – Employeur | 1 250 \$ |
| 02 22000 310 | Frais de déplacement | 500 \$ |
| 02 22000 331 | Téléphonie | 1 500 \$ |
| 02 22000 631 | Essence et huile diesel – Incendie | 1 000 \$ |
| | | |
| 02 23000 310 | Frais de déplacement – P.C.M. | ≥ 250 \$ |
| 00 //000 5/0 | I - C - I I I | 2 400 ¢ |
| 02 41300 516 | Location de machinerie | - 3 400 \$ - 1 500 \$ |
| 02 41300 642 | Matériaux | ≅ 1 200 Φ |
| 02 41500 419 | Serv. Techniques – Vidanges fosses | - 50 \$ |
| 02 41000 410 | Corv. Toomingaco | + |
| 02 61000 310 | Frais de déplacement | - 250 \$ |
| 02 61000 341 | Avis publics | - 1 000 \$ |
| 02 61000 414 | Urbanisme – Informatique | - 250 \$ |
| | · | |
| 02 62100 951 | Quote-part – Dév. Industriel | - 150 \$ |
| | | 0.000 # |
| 02 70000 141 | Superviseure – Salaire régulier | 3 000 \$ |
| 02 70000 200 | Charges sociales – Employeur | - 1 000 \$ |
| 02 70000 310 | Frais de déplacement | - 750 \$ |
| 00 70400 004 | Tálánhania Contra intergénérationnal | - 50 \$ |
| 02 70120 331 | Téléphonie – Centre intergénérationnel | - 500\$ |
| 02 70120 643 | Outillage Metiériel consistration | = 150 \$ |
| 02 70120 660 | Matiériel conciergerie | - 2 600 \$ |
| 02 70120 681 | Électricité et chauffage | - 2000\$ |
| 02 70130 141 | Salaire régulier – Patinoire | = 2 000 \$ |
| | | |



| 02 70130 200 | Charges sociales – Employeur | • | 400 \$ |
|--------------|------------------------------|-----|----------|
| 02 70130 521 | Ent. et rép. – Patinoire | | 500 \$ |
| 02 70130 681 | Électricité – Patinoire | | 200 \$ |
| 02 70230 200 | Charges sociales – Employeur | - | 100 \$ |
| 02 70230 349 | Publicité et promotion | | 150 \$ |
| 02 99000 892 | Frais de banque | - | 250 \$ |
| | | - 4 | 0 900 \$ |

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun.

PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

Aucun.

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

2019-10-235 6896

TRAVAUX POUR L'INSTALLATION ÉCLAIRAGE – PORTAIL D'ENTRÉE

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de Pointe-aux-Outardes désire installer un éclairage dans le stationnement du portail d'entrée afin de sécuriser les lieux en

soirée;

CONSIDÉRANT

la soumission de VAR Inc. afin de fournir et installer un poteau de 45 pieds, une entrée électrique et un panneau de 200A - 120/240V, ainsi qu'une traverse pour installer les lumières

fournies par la municipalité;

CONSIDÉRANT

la soumission de Lumen inc. pour la fourniture

de 2 luminaires DEL 300W avec étriers.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Pointeaux-Outardes mandate:

- VAR Inc. pour la fourniture et l'installation d'un poteau de 45 pieds, une entrée électrique et un panneau de 200A - 120/240V ainsi qu'une traverse pour installer les lumières fournies par la municipalité, au coût de 5 977,25 \$, plus taxes;
- Lumen inc. pour la fourniture de 2 luminaires DEL 300W avec étriers, au coût de 1 002,84\$, plus taxes.

Il est également résolu que le montant pour ces travaux soit pris dans le fonds Toulnustouc.

2019-10-236 6896

TRAVAUX ROUTIERS - EN RÉGIE

CONSIDÉRANT QUE

des travaux routiers ont été réalisés sur la rue de Baie-Saint-Ludger, la rue Labrie et la rue Gagné;

CONSIDÉRANT QUE

ces travaux ont été réalisés en régie et au taux horaire avec des entrepreneurs et fournisseurs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'entériner les travaux routiers aux coûts et taux horaires ou unitaires suivants :

Formules Municipales - No 6614-MST-spécial

Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes



| Location d'une pelle mécanique avec opérateur | Roland Munger inc. | 180 \$/heure |
|--|---------------------------------------|------------------|
| Location de manœuvre avec camionnette | Roland Munger inc. | 70 \$/heure |
| Achat MG-20 | Jacques Dufour & fils inc. | 12,50 \$/tonne |
| Achat d'enrobé bitumineux | Jacques Dufour & fils inc. | 125 \$/tonne |
| Transport du matériel | Association des transporteurs en vrac | 85,81 \$/heure |
| Débroussaillage accotement | Entreprises Georges Lepage | 119,75 \$ /heure |

Pour un total autorisé de 35 000 \$, plus taxes.

Il est également résolu que le montant pour ces travaux soit pris dans le surplus accumulé.

2019-10-237 6897

<u>VÉRIFICATION DES FILTRES À SABLE VERT – STATION DE POMPAGE</u> SECTEUR POINTE-AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT

la vérification du système de filtration qui a été effectuée par le fournisseur Magnor afin d'établir un diagnostic pour régler le problème de réduction du rendement du système de filtration de la station de pompage du secteur de Pointe-

aux-Outardes;

CONSIDÉRANT QUE

selon le diagnostic du technicien, le média sable

vert doit être remplacé;

CONSIDÉRANT QU'

une maintenance pour les lectures de PH et de

chlore doit être réalisée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la soumission de Magnor pour remplacer le média sable vert du système de filtration de la station de pompage du secteur de Pointe-aux-Outardes, au coût de 13 969,96\$, plus taxes, ainsi qu'une sonde pour les lectures de PH et un ensemble de maintenance pour les lectures de chlore, au coût de 1 693,97 \$, plus taxes.

Il est également résolu que le montant pour ces travaux soit pris dans le surplus accumulé.

2019-10-238 6897

OFFRE DE SERVICE - VISITES DE PRÉVENTION INCENDIE ET GESTION COMPLÈTE (RISQUES ÉLEVÉS)

CONSIDÉRANT

l'offre de Groupe GPI pour effectuer les visites de prévention incendie à réaliser en 2019, pour les risques moyens, élevés et très élevés, selon le schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte l'offre de Groupe GPI pour effectuer les visites de prévention incendie et la gestion pour les risques moyens, élevés et très élevés qui doivent être réalisées en 2019 selon le schéma de couverture de risques en sécurité incendie, au coût de 5 100 \$, plus taxes.



<u>DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE</u>

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir le conféreix principale.

soutenir la coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE

les municipalités de Pointe-aux-Outardes, Chute-aux-Outardes et Ragueneau désirent présenter un projet de mise en commun des services de sécurité incendie menant à la conclusion d'une nouvelle entente intermunicipale dans le cadre de l'aide financière.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que :

- Le conseil municipal de Pointe-aux-Outardes s'engage à participer au projet de mise en commun des services de sécurité incendie menant à la conclusion d'une nouvelle entente intermunicipale et d'assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

Le conseil nomme la Municipalité de Chute-aux-Outardes organisme responsable du projet.

La Municipalité de Pointe-aux-Outardes est en accord avec le projet présenté par le directeur du service incendie et accepte de poursuivre la négociation d'une entente intermunicipale en délégation de compétences du service incendie à la Municipalité de Chute-aux-Outardes.

2019-10-240 6898

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET « PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION »

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a pris connaissance des modalités d'application du volet « Projets particuliers d'amélioration (PPA) » du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT QUE

le formulaire de reddition de comptes V-0321 a

été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE

les travaux réalisés ou les frais inhérents sont

admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE

le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence

municipale et admissible au PAV.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil municipal de Pointe-aux-Outardes approuve les dépenses d'un montant de 29 833,57\$ relatives aux travaux d'améliorations réalisés et des frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

2019-10-241 6898

CENTRAIDE CÔTE-NORD – DEMANDE DE DON

CONSIDÉRANT

la demande de don reçue de Centraide Haute-Côte-Nord/Manicouagan.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolt à l'unanimité des conseillers présents, de faire un don de 100 \$ à Centraide Haute-Côte-Nord/Manicouagan pour sa campagne de financement 2019.

2019-10-242 6899

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 - RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES MANICOUAGAN

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter les prévisions budgétaires 2020 de la Régie de gestion des matières résiduelles Manicouagan. La contribution de la municipalité de Pointe-aux-Outardes pour l'année 2020 est de 149 816,09 \$.

2019-10-243 6899

RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 19-02 CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DE LA CELLULE D'ENFOUISSEMENT Nº 4 ET LES TRAVAUX CONNEXES AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE RAGUENEAU AINSI QUE LE RECOUVREMENT DE LA CELLULE Nº 1

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan désire réaliser des d'aménagement de la d'enfouissement nº 4 et des travaux connexes ainsi que le recouvrement de la cellule nº 1 au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le Règlement d'emprunt 19-02 de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan, qui décrète des travaux d'aménagement de la cellule nº 4 et des travaux connexes au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau, dont le coût du projet s'élève à 3 082 090 \$ et autorise un emprunt au montant de 3 082 090 \$,

remboursable sur 20 ans.

2019-10-244 6899

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PUBLICITÉ - TÉLÉVISION RÉGIONALE DE LA PÉNINSULE

CONSIDÉRANT QUE

le contrat de publicité avec la Télévision Régionale

de la Péninsule est rendu à échéance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler le contrat de publicité avec la Télévision Régionale de la Péninsule, au coût de 164,10 \$, taxes incluses.

2019-10-245 6899

<u>RÉVISION PÉRIODIQUE DE RECONNAISSANCE – DEMANDE</u> D'EXEMPTION DE TAXES - MAISON DES JEUNES «LE S.Q.U.A.T.»

la Maison des jeunes « Le S.Q.U.A.T. » a soumis CONSIDÉRANT QUE

à la Commission municipale du Québec, une révision périodique demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes;

CONSIDÉRANT QUE

selon les dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale, la Commission municipale doit consulter la municipalité afin de connaître son opinion, à l'égard de cette révision périodique de

demande de reconnaissance;

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil municipal a pris connaissance de la demande d'exemption de cet organisme et qu'il la

juge recevable.

Formules Municipales - No 6614-MST-spécial



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Pointe-aux-Outardes informe la Commission municipale du Québec qu'elle est favorable à la demande de reconnaissance pour fins d'exemption de taxes soumise par la Maison des jeunes « Le S.Q.U.A.T ».

2019-10-246 6900

NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE LA PRÉPARATION AUX SINISTRES

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi

sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur

territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est exposée à divers aléas

d'origine naturelle et anthropique pouvant être à

la source de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Pointe-aux-Outardes

reconnaît que la municipalité peut être touchée

par un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal voit l'importance de se

préparer aux sinistres susceptibles de survenir

sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Pointe-aux-Outardes

désire doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistres

pouvant survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les mesures de préparation aux sinistres qui

seront mises en place devront être consignées

dans un plan de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de mesures de préparation aux

sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment ceux de sécurité incendie, des travaux publics et

de l'administration;

CONSIDÉRANT QUE cette préparation et que ce plan doivent être

maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi

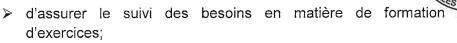
régulier auprès du conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE Mme Dania Hovington, soit nommée responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité;

QUE cette responsable soit mandatée afin

- d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
- d'élaborer, en concertation avec les différents services de la municipalité, le plan de sécurité civile de la municipalité;
- d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
- de proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;



- d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- > de préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité;

QUE les divers services municipaux concernés et que les ressources nécessaires soient mis à la disposition de ce responsable pour qu'il puisse mener à bien ses mandats.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité.

2019-10-247 6901

CONSTITUTION D'UN COMITÉ MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi

sur la sécurité civile (L. R. Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur

territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est exposée à divers aléas

d'origine naturelle et anthropique pouvant être à

la source de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Pointe-aux-Outardes

reconnaît que la municipalité peut être touchée

par un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal voit l'importance de planifier

la sécurité civile sur son territoire afin :

de mieux connaître les risques qui y sont présents, d'éliminer ou de réduire les probabilités d'occurrence des aléas et d'atténuer leurs effets potentiels sur le milieu;

de se préparer à faire face aux sinistres et de réunir les conditions qui permettront de limiter au minimum les conséquences néfastes de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Pointe-aux-Outardes

désire, en priorité, doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistres pouvant survenir sur son

territoire;

CONSIDÉRANT QUE les mesures de préparation aux sinistres qui

seront mises en place devront être consignées

dans un plan de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de mesures de préparation aux

sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment le service incendie, les travaux publics,

l'administration et les loisirs;

CONSIDÉRANT QUE cette préparation et que ce plan doivent être

maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi

régulier auprès du conseil municipal;

Formules Municipales - No 6614-MST-spécial



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE soit créé un comité municipal de sécurité civile;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres du comité municipal de sécurité civile de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes;

- Dania Hovington, coordonnatrice municipale de la sécurité civile;
- > Jean-François Gauthier, substitut coordonnateur municipal;
- > Pierre Tremblay, coordonnateur de site;
- > Poste vacant, substitut coordonnateur de site
- > Solange Vignola, représentante de l'administration;
- > Poste vacant, substitut représentante de l'administration;
- > Philippe Beaudet, représentant du service incendie, secours aux personnes et protection des biens;
- > Jean Sinclair, substitut représentant du service incendie, secours aux personnes et protection des biens;
- Maxime Whissell, représentant des transports et services techniques;
- > Bernard Houle, substitut représentant des transports et services techniques;
- > Joëlle Bernier, représentant du service aux personnes sinistrées;
- > Marlène Ross, substitut représentant du service aux personnes sinistrées;
- > Dave Prévéreault, représentant des communications;
- > Julien Normand, substitut représentant des communications

QUE ce comité municipal de sécurité civile soit mandaté afin :

- d'entreprendre une démarche de planification de la sécurité civile et de mener celle-ci de façon continue;
- > d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
- > d'élaborer, en concertation avec les différents services municipaux, le plan de sécurité civile de la municipalité;
- d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
- > de proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;
- > d'élaborer un programme de formation consacré à la sécurité civile et d'assurer son suivi;
- d'élaborer un programme d'exercices et d'assurer sa mise en œuvre;
- d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- de préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le comité municipal de sécurité civile de la municipalité.

2019-10-248 6902

ACHAT - POSTES INFORMATIQUES

CONSIDÉRANT QUE

les 4 postes informatiques du bureau municipal sont désuets;

CONSIDÉRANT

la soumission reçue de PG Solutions pour

l'installation fourniture et de postes

informatiques.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'achat et l'installation de 4 postes informatiques pour le bureau municipal auprès de PG Solutions, au coût de 6 055,52\$, plus taxes.

Il est également résolu que le montant pour cette achat soit pris dans le surplus accumulé.

2019-10-249 6903

ACHAT AMEUBLEMENT - BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE ET MUNICIPALE

le réaménagement de la bibliothèque scolaire et CONSIDÉRANT

municipale dans le même local à l'école Les

Dunes:

CONSIDÉRANT

la désuétude des ameublements en place;

CONSIDÉRANT

la demande de soumission pour 1 table de conférence, 1 table carrée, 14 chaises et 2 bureaux afin de finaliser l'aménagement de la nouvelle bibliothèque scolaire et municipale;

CONSIDÉRANT QUE

le réaménagement sera uniforme et selon les

standards d'aujourd'hui;

CONSIDÉRANT

les sources de financement pour réaliser l'aménagement de la nouvelle bibliothèque

scolaire et municipale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la commande de l'ameublement pour la bibliothèque scolaire et municipale auprès de Librairie Côté, au coût de 2 430,00\$, plus taxes et Brault & Bouthillier, au coût de 900,51 \$, plus taxes.

2019-10-250 6903

BUDGET - FÊTE DE NOËL À POINTE-AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT QUE

loisirs et la Politique Service des familiale/MADA vont organiser une fête de Noël ainsi que la remise de cadeaux aux enfants de

Pointe-aux-Outardes par le Père-Noël;

CONSIDÉRANT QUE

l'achat de cadeaux pour les enfants (75) sera au coût d'environ 1500 \$, dont 500 \$ de la Politique familiale/MADA et 1 000 \$ de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pointeaux-Outardes procède à l'achat de cadeaux (75) pour les enfants de Pointeaux-Outardes pour un montant de 1 500 \$, plus taxes. (500 \$: Politique familiale/MADA et 1 000 \$: Municipalité) auprès de la Librairie Côté.

019-10-251 6903

COLLOQUE AZIMUT – CHAMBRE DE COMMERCE DE MANICOUAGAN

CONSIDÉRANT

la tenue du colloque Azimut de la chambre de commerce de Manicouagan qui se tiendra à

Baie-Comeau, le 5 novembre 2019.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M. Serge



Deschênes, maire à assister au colloque Azimut de la Chambre de commerce de Manicouagan qui aura lieu à Baie-Comeau, le 5 novembre prochain, au coût de 100 \$, plus taxes.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à ce colloque.

AFFAIRES NOUVELLES

2019-10-252 6904

LETTRE D'APPUI – TROUPE ART'SCÈNE

CONSIDÉRANT QUE

la Troupe Art'Scène désire déposer une demande d'aide financière au programme Culture et inclusion du ministère de la Culture et communications:

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande d'aide financière de la Troupe Art'Scène au programme Culture et inclusion du ministère de la Culture et communications pour l'organisation du spectacle annuel du Gala des bénévoles et son implication au niveau culturel et intergénérationnel dans la communauté.

2019-10-253 6904

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2019-10-254 6904

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 20h42.

Sug Hutter

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, Serge Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.